

Acte N° 2018-94

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 novembre 2018,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article D-719-3 ;
Vu le décret n°2017-610 du 24 avril 2017 modifiant les dispositions du Code de l'éducation relatives aux médiateurs et aux conditions d'exercice du droit de suffrage, à la composition des collèges électoraux et aux modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, notamment l'article 11 ;
Vu les désignations opérées par les listes représentées au Conseil d'administration,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Désignation des représentants des personnels et des usager.es au sein du Comité électoral consultatif

Le Conseil d'administration prend acte de la désignation des membres représentants les personnels et les usagers au sein du Comité électoral consultatif, choisis par et parmi les listes représentées au Conseil d'administration.

Listes représentées au C.A.	Représentant.e désigné.e
Agir : Pour une université démocratique, ouverte et solidaire	James WALKER
Ensemble pour L'Université – Choisir, Agir, Partager	Norbert LANDON
Imagine Lyon 2	Pierre VERNUS
A&I – SNPTES : pour une université créative, humaine et solidaire	Perrine GUENAULT
FERC – SUP – CGT	Enâm YOUSFI
SNASUB-FSU	Valérie DESPRAT
Bouge ton campus avec Gaélis	Loïc BIDAULT
Solidaires Etudiant.e.s : le réveil du syndicat	Rémy JACQUOT
Contre la fusion et la sélection, je vote UNEF le syndicat étudiant !	Méline BUFFARD

Fait à Lyon, le 26 novembre 2018
La Présidente de l'Université Lyon 2

Four la Présidente
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER
Vincent FABRE



Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.